



## FORMATION

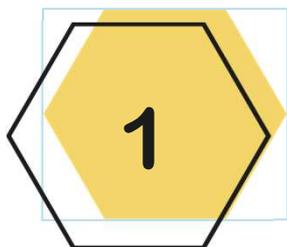
SANTE SECURITE  
ET CONDITIONS  
DE TRAVAIL

FP-CSE-01-01



# MEMBRE DU CSE FORMATION INITIALE

**Cadre légal :** Les membres de la délégation du personnel du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (art. L. 2315-18 : ).



**Etre un représentant  
du personnel efficace**

Maîtriser les règles de  
fonctionnement du CSE

Communiquer sur ses  
actions auprès des salariés

Privilégier le dialogue avec  
la Direction



**Etre un acteur de la  
prévention des risques**

Contribuer à l'évaluation  
des risques professionnels

Analyser les situations et  
accidents du travail

Proposer des améliorations  
des conditions de travail



**Etre garant du respect  
de la réglementation**

Défendre les droits des  
salariés

Réaliser des inspections  
voire des enquêtes

Argumenter pour  
convaincre d'agir



# PROGRAMME MEMBRE DU CSE

## JOUR 1 : ROLE ET MISSIONS

### **PARTIE 1 : Présentation du CSE et de ses missions**

Rôle du CSE, missions et enjeux associés, champ d'action du CSE

### **PARTIE 2 : La réglementation santé-sécurité au travail**

Structure de la réglementation Rechercher des textes et des articles

### **PARTIE 3 : L'analyse comme méthode de travail**

Méthode et outils d'analyse des situations de travail, événements et projets.

## JOUR 2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

### **PARTIE 4 : Mise en place et constitution du CSE**

Mise en place, composition de la délégation, prérogatives des membres

### **PARTIE 5 : Le CSE acteur de la prévention**

Acteurs internes et externes, dont le référent harcèlement et agissements sexistes

### **PARTIE 6 : Moyens et fonctionnement**

Organisation des réunions, règlement intérieur, moyens, consultations

## JOUR 3 : ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES

### **PARTIE 7 : Identification et évaluation des risques**

Danger, risque, prévention. Familles de risques dont risques psychosociaux

### **PARTIE 8 : Elaboration et exploitation du Document Unique**

Mise à jour, consultation du CSE, mise à disposition et archivage.

### **PARTIE 9 : Planification de la prévention**

Définition des actions de prévention selon les principes généraux de prévention

## JOUR 4 : PREVENTION ET PROTECTION

### **PARTIE 10 : Organisation de la prévention**

Obligations générales : secours, vérifications périodiques, protection individuelle...

### **PARTIE 11 : Formations réglementaires en santé-sécurité au travail**

Mise en œuvre et rôle du CSE. Principales formations sécurité réglementaires

### **PARTIE 12 : Gestion des entreprises extérieures**

Opérations concernées, analyse des risques associés et rôle du CSE.

## JOUR 5 : AMELIORATION CONTINUE ET COMMUNICATION

### **PARTIE 13 : Analyse des accidents et recherche de solutions**

Méthode de l'arbre des causes : étapes de mise en œuvre et application

### **PARTIE 14 : Exploitation des inspections**

Dresser un état des lieux argumenté et construire des propositions d'amélioration

### **PARTIE 15 : Communication**

Rendre compte de son action auprès du personnel. Argumenter pour convaincre

## POUR QUI ?

Membres CSE/CSSCT  
titulaires et suppléants

## PRE-REQUIS

Aucun

## LIEU

INTRA : France entière  
INTER ; sur Grenoble

## TARIFS

INTRA : nous consulter  
INTER ; nous consulter

## DUREE

5 jours d'affilée ou 3+2  
À définir selon besoins

## MOYENS

Approche concrète et  
pratique, participative

## FORMATEUR

Spécialiste expérimenté  
en CSE/CSSCT

## ACCESSIBILITE

Possibilité d'adaptation  
Nous prévenir en amont

## EVALUATION

QCM final portant sur la  
totalité du programme



# PROGRAMME MEMBRE DU CSE

## CONDITIONS ET MODALITES D'ORGANISATION

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Approche participative avec de nombreuses mises en situation  
Conception innovante et visuelle destinée à capter l'attention  
Manipulation d'outils divers aux fins d'appropriation (COD-IT, DUERP...)  
Exemples et exercices pratiques, analyse des documents existants  
Simulation d'une inspection en INTRA

### MOYENS D'ENCADREMENT ET D'ANIMATION

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels  
Expérience de plus de 20 ans dans la formation des représentants du personnel  
Intervention dans de nombreux secteurs (tertiaire, industrie, médico-social...)  
Maintien permanent des connaissances via veille réglementaire personnelle

### DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION DES ACQUIS

Fiche de présence et attestation d'assiduité, remotivation si nécessaire  
Analyse des attentes et besoins de chacun du début à la fin de la formation  
Evaluation de la satisfaction individuelle et de l'atteinte des objectifs  
Évaluation des acquis de la formation : QCM final

### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Des mesures d'adaptation sont mises en œuvre chaque fois que possible ;  
nous contacter en amont pour rechercher les meilleures conditions possibles.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### MISE EN PLACE ET FINANCEMENT

Le financement est pris en charge par l'employeur. La demande de congé de formation faite à l'employeur précise la date souhaitée du congé, la durée de celui-ci, le prix du stage et le nom de l'organisme chargé de l'assurer.

La demande est présentée au moins 30 jours avant le début du stage.

Le temps consacré à la formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation.

Cette formation est renouvelée après 4 ans de mandat, consécutifs ou non.

## COMPLEMENTES

### TEMOIGNAGES

Formateur agréable, à l'écoute, dynamique, qui connaît bien son sujet

« Je vais mieux préparer mes réunions ce que je ne faisais pas avant. »

« J'ai mieux compris mes missions et leurs limites, jusqu'où je peux aller. »

« Avant on ne faisait pas de réunion entre nous, maintenant on va en faire. »

« Je sais que je peux m'appuyer sur le Code du Travail en cas de besoin. »

### BONUS

Boîte à outils fournie  
(COD-IT, modèles de documents prêts à l'emploi Word et Excel, documentation INRS)

### FORMATEUR

CV sur demande

### DELAI D'ACCES

Environ trois mois maxi après demande initiale

### LOGISTIQUE

Selon INTRA ou INTER  
Nous consulter

### REFERENCES

Droit à formation :  
Article L. 2315-18  
Objectif de la formation  
Article R. 2315-10  
Congé de formation :  
Article R. 2315-17  
Frais de déplacement :  
Article R. 2315-20

### BONUS

Formateur disponible après la formation pour des conseils individuels ou questions simples sans supplément